

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction compétences ; bureau des écoles et de la formation.*

INSTRUCTION N° 000-28706-2007/DEF/DPMM/FORM modifiant l'instruction n° 512/DEF/DPMM/FORM du 8 novembre 2005 (BOC, p. 8389 ; BOEM 775) relative à l'organisation et fonctionnement de l'école de navigation sous-marine de Brest.

Du 5 juin 2007

NOR D E F B 0 7 5 1 0 5 2 J

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 775.1.2.2.3.2.

Référence de publication : BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 88.

L'instruction n° 512/DEF/DPMM/FORM du 8 novembre 2005 est modifiée comme suit :

Remplacer le texte du point 5.1 par le texte suivant :

« L'ENSM Brest est une unité rattachée à l'escadrille des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (référence g). En matière de gestion et de comptabilité du matériel, le commandant de l'ENSM Brest désigne le (ou les) détenteur(s)-dépositaire(s) du matériel en service dans l'unité et ordonne les mouvements physiques. La DPMM exerce la surveillance administrative de l'ENSM Brest. »

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Pierre DEVAUX.